

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 820

présenté par
M. Tardy et Mme Duby-Muller

ARTICLE 43

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le précédent, visant à faire passer le délai d'application de 5 à 3 ans, y compris pour les services téléphoniques de l'État.